

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 19 JUIN 2025**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHANDENIER Vice-Président du CCAS.

Étaient présents : M. CHANDENIER, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. GATARD à M. CHANDENIER
M. BOUTET à MME MONMARCHE-VOISINE
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
MME MARTIN à MME LABRANDE

Excusée :

MME ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du P.V. du 02.04.2025 (cf. document joint)
2. Rapport d'activités du CCAS pour l'année 2024 (cf. document joint)
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
5. Points d'Information
6. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs. Il excuse Monsieur le Président retenu par une réunion extérieure.

1. Adoption du PV 02.04.25

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06.03.25 est adopté à l'unanimité, en l'absence de Mmes CHAMPIGNY, GONTHIER et BEVERINA.

2. Rapport d'activités du CCAS pour l'année 2024 (cf. document joint)

M. MARTINAGE présente sous forme de diaporama le rapport d'activités 2024.

Remarques suggérées par la présentation :

Le chiffrage du nombre de personnes bénéficiaires du RSA ne correspond pas à la réalité de la commune de Chambray-lès-Tours. Il est demandé de revoir ce chiffre auprès des services du Département.

Monsieur BESNIER suggère d'obtenir les suites des retours à l'emploi des jeunes suivis par la Mission Locale.

M. BESNIER souligne l'intérêt de communiquer régulièrement sur les prises en charge des séjours d'été (classes vertes) ou d'hiver (séjours de ski) pour les familles qui disposeraient de ressources limitées.

Mme CHAMPIGNY indique qu'elle rencontre de nombreuses familles ou des personnes isolées en proie à des difficultés sociales.

M. CHANDENIER rappelle que les familles peuvent se présenter au CCAS pour un suivi par les assistantes sociales du Département. Par ailleurs, les parents (notamment les familles monoparentales) peuvent être accompagnés par Elodie BOULAY, référente parentalité, au sein de l'espace de parents ou lors de rencontres dans leurs lieux de vie.

Les personnes seules ou isolées peuvent également être reçues par l'assistante sociale du CCAS. Pour les personnes âgées, Eugénie Moine, conseillère autonomie du Département, peut intervenir auprès d'elles, à domicile ou au téléphone.


M. CHANDENIER informe qu'une enquête du CCAS sur l'isolement social est en cours. Les résultats pourront être présentés lors du prochain Conseil d'Administration, avec des préconisations.

M. CHANDENIER informe que dans le cadre du Plan Canicule 2025, le personnel du CCAS a effectué des appels téléphoniques jeudi 19 juin afin d'établir un premier contact et de rappeler aux personnes inscrites les consignes en cas de fortes chaleurs.

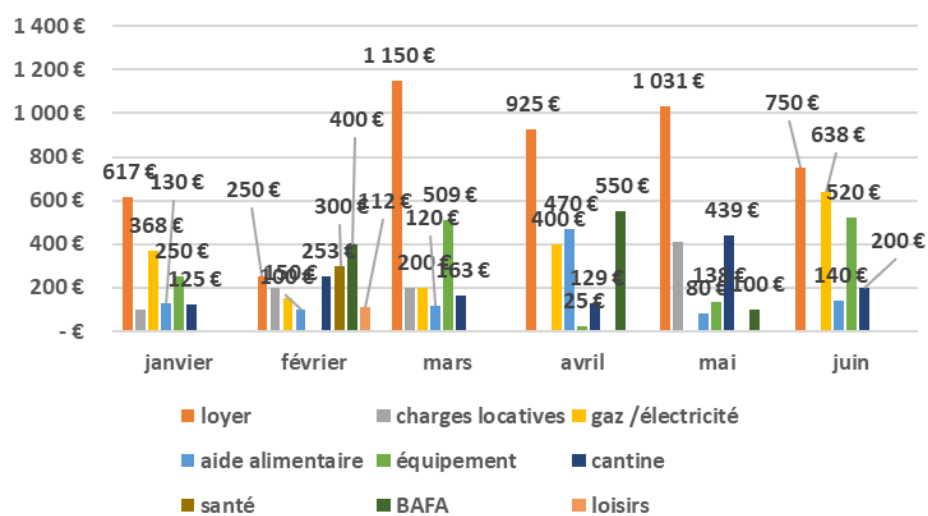
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne sous tutelle pour des frais de placement à l'EHPAD La Croix Papillon à Saint Christophe sur le Nais le 21/03/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours pour des frais ménagers le 21/03/2025 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire en faveur d'une personne âgée pour des frais de placement en EHPAD le 23/04/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne âgée pour des frais de placement à l'EHPAD Henry Dunant à Tours le 30/04/2025.

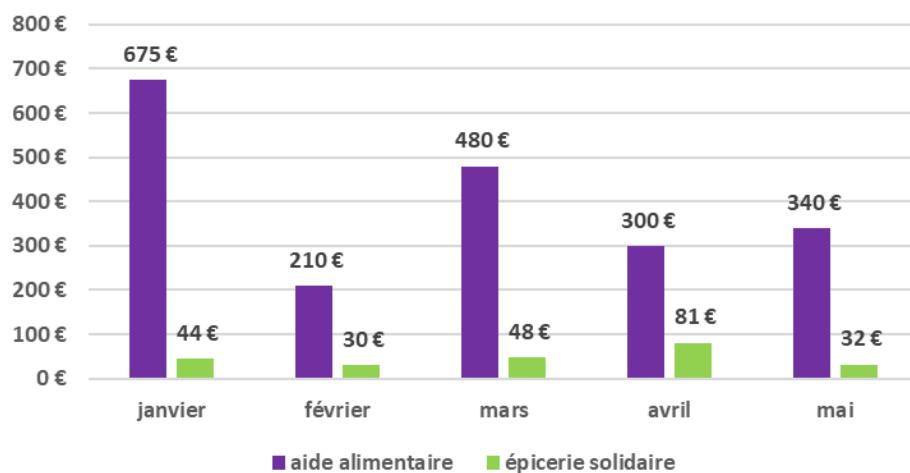
4. Relevé des décisions d'aides financières de la Commission permanente

 E COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Hôtel de Ville B.P. 246 71170 - CHAMBRAY-LES-TOURS ☎ 02.47.48.45.87		AIDES FINANCIÈRES FACULTATIVES DÉLIVRÉES EN 2025													
Budget 2025	Commission Permanente 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	BUDGET RESTANT
	Nombre d'aides accordées	11	9	12	14	11	14							71	
5 800,00	Chèques multiservices	110,00	100,00	120,00	470,00	80,00	140,00							1 020,00	4 780,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,...)	1084,85	600,00	1550,00	1125,00	1439,38	1587,59							7 386,82	3 113,18
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	124,80	252,80	163,02	129,21	439,11	200,00							1 308,94	1 691,06
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	250,00	411,50	508,99	225,00	138,04	710,00							2 243,53	3 056,47
2 000,00	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	400,00	0,00	550,00	100,00	0,00							1 050,00	-50,00
28 600,00		1 569,65	1764,30	2342,01	2499,21	2196,53	2637,59							13 009,29	15 590,71
	Hors commission													TOTAL	
	Nombre de foyers	23	21	17	16	18								95	
	Chèques multiservices	675,00	610,00	480,00	300,00	430,00								2495,00	
	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
	carte transport urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
28 600,00		675,00	610,00	480,00	300,00	430,00								2495,00	
														MONTANT TOTAL ACCORDÉ :	15 504,29 €
														MONTANT TOTAL RESTANT :	13 095,71 €
	Prise en charge épicerie solidaire	44,45 €	50,00 €	48,00 €	81,00	32,00								255,45 €	

Nature des aides accordées par la Commission permanente en 2025



Aides accordées hors commission en 2025



5. Points d'information

Plan Canicule du 1^{er} juin au 15 septembre 2025

Depuis le 1^{er} juin, le CCAS a activé son Plan Canicule, qui s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre, afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires pour les personnes âgées vulnérables pendant une période de fortes chaleurs. Dans le cadre de ce Plan, le décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004 prévoit la mise en place annuelle, pour chaque commune, d'un registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes handicapées et des personnes de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail. Cette année, le CCAS a inscrit 65 foyers correspondant à 77 personnes (55 personnes seules et 11 couples). Pour rappel, en cas de niveau 3 déclenché par la Préfecture (alerte orange canicule, correspondant à une prévision d'une succession de trois jours et trois nuits de températures dépassant les limites fixées pour le département), le CCAS appelle en semaine les personnes (tous les deux jours, voire chaque jour selon les situations) afin de s'assurer de leur état de santé. Si besoin, le relai est pris par les élus le week-end.

Protocole de lutte contre les violences faites aux femmes

La commune a engagé, via le CCAS, des démarches auprès de la Préfecture pour signer en 2025 le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Une première réunion de travail aura lieu jeudi 19 juin en présence des représentants de la Gendarmerie, de la Police municipale, des travailleurs sociaux de la MDS, du CCAS et de l'association CDIFF.

Cette première rencontre aura pour objectifs :

- de formaliser le partenariat entre les divers acteurs impliqués dans la lutte contre les violences conjugales,
- de coordonner les divers acteurs et mieux connaître le rôle de chacun,
- de renforcer leur complémentarité autour de situations concrètes pour faciliter la mise à l'abri des femmes et leur relogement
- d'obtenir des données chiffrées locales
- de mettre en place des actions de sensibilisation pour les publics
- organiser des formations pour les personnels municipaux, associatifs.

Commission communale pour l'accessibilité

La prochaine Commission communale pour l'accessibilité se déroulera mercredi 25 juin, en présence des élus, du CCAS, des services municipaux et des associations représentant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Lors de cette séance, il sera présenté les actions concrètes pour renforcer l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et du transport et des espaces publics de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président lève la séance à 20h.